



## CONSEIL MUNICIPAL DE NOGARO Compte rendu sommaire

Jeudi 4 juillet 2019, à 19 h 00

L'an deux mille dix neuf et le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PEYRET Christian, Maire.

**Présents :** M. Christian PEYRET, M. Roger COMBRES, Mme Maryse MARTINOT, M. Joseph BELTRI, M. Jean-Claude DROUARD, M. Gilles GARET, M. Patrick FRANCH, Mme Edith LARRIEU, Mme Marie-France SANTOS, Mme Josiane LAPEYRE (absente lors de l'examen et du vote du Point N°3 concernant l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme), M. Daniel LAFFORGUE, Mme Magali MARQUE, M. Hervé DAUGA, Mme Aline LABEYRIE, M. Bernard HAMEL (absent lors de l'examen et du vote du Point N°3 concernant l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme), M. Philippe BELLOTTO.

**Pouvoirs :** Mme Christine CARRERE CAMPISTRON donne pouvoir à Mme Maryse MARTINOT, Mme Brigitte COURALET donne pouvoir à M. Bernard HAMEL.

**Absente excusée :** Mme Charlotte JACQUET.

**Secrétaire :** M. Joseph BELTRI.

### **1/ ADOPTION DES COMPTE RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX EN DATE du 20/12/2019 et 10/04/2019.**

Pas de questions. Pas de modifications sollicitées.

Les procès verbaux des conseils municipaux en date du 20/12/2019 et 10/04/2019 sont adoptés.

### **2/ INFORMATIONS DÉLÉGATIONS DU MAIRE**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, **PREND ACTE** de cette communication

### **3/ ARRET PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 contre et 1 abstention (M. Philippe BELLOTTO), **a décidé**

- **D'ADOPTER** le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté ;
- **D'ARRETER** le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nogaro tel qu'il est annexé à la présente ;
- **DE PRECISER** que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :
  - . à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du Plan Local d'Urbanisme mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme ;
  - . à la commission départementale de la consommation des espaces agricoles prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime ;
  - . à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- **D'INFORMER** les présidents des associations mentionnées aux articles L132-12 et L132-13 du Code de l'Urbanisme, pourront être consultés s'ils le demandent.

### **4/ BUDGET VILLE EXERCICE 2019 – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **a DECIDÉ DE MODIFIER** le budget ville de l'exercice 2019 comme suit :

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 20 : Article 202, Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme + (plus) 11 700.00 €

Chapitre 21 : Article 2188, Autres immobilisations corporelles – (moins) 11 700.00 €

### **6/ CESSION DU BATIMENT MULTI-ACCUEIL/RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES A LA CCBA**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **a**

- **ADOPTÉ** le principe d'une cession à l'euro symbolique de la parcelle AE n°374 sise avenue du Général Leclerc pour une surface de 649 m<sup>2</sup>, hormis une servitude qui doit être établie afin de permettre l'accès aux autres bâtiments communaux ;
- **SOLLICITÉ** la prise en charge des frais de notaire et de géomètre correspondant à ce transfert ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer pour le compte de la commune tous documents à intervenir en vue de cette cession.

#### **7/ CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS » ENTRE LA COMMUNE DE NOGARO ET LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 1 contre (M. Philippe BELLOTTO) et 2 abstentions (M. Bernard HAMEL et Mme Brigitte COURALET), a

- **AUTORISÉ** LE MAIRE A SIGNER la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans la commune de Nogaro avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse représenté par le directeur académique du Gers agissant sur délégation du recteur de l'académie de Toulouse.

#### **8/ REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE CHARLES SAMARAN**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, a

- **MODIFIÉ** le règlement de la bibliothèque de Nogaro en ce qui concerne ses articles 9 et 17.

#### **9/ SYNDICAT D'ENERGIE DU GERS – CONVENTION SPECIFIQUE TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU DE TELEPHONIE (ROUTE D'ESTALENS ET RETOUR AV. GENERAL LECLERC)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, a

- **APPROUVÉ** les projets de travaux pour les montants précités,
- **AUTORISÉ** M. le Maire à signer les documents relatifs à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention précitée.

#### **10/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION OCCITANIE ETUDE REUTILISATION DES EAUX DE LA STATION D'EPURATION DE NOGARO**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, a

- **APPROUVÉ** la proposition présentée par le Maire,
- **DONNÉ MANDAT** à Monsieur le Maire pour demander les subventions auprès des différents partenaires.

#### **11/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DIT** que les effectifs du personnel sont fixés comme indiqués dans le tableau présenté par le Maire,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

#### **12/ CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES DE SAISONNIERS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, a

- **DECIDÉ** de créer les emplois saisonniers comme indiqué dans le tableau présenté par le Maire.

#### **13/ GRATIFICATION CHANTIERS JEUNES 2019**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, a

- **APPROUVÉ** le versement d'une gratification dans les conditions ci-dessus exposées ;
- **AUTORISÉ** M. le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document concernant cette décision.

La séance est levée à 21 h 15.

**Le Maire de Nogaro,  
Christian PEYRET**